

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 8 juin 2021

COLLEGE SCoT / PCAET

Visio-Conférence (en raison des conditions sanitaires)

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mardi 1er juin 2021 pour la séance du mardi 8 juin 2021 qui s'est déroulée en Visio-Conférence.

Le Bureau Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil dans le bureau de Monsieur Le Président LE FOLL Stéphane pour la visioconférence.

Etaient présents :

Pour GB : Mme BUIN Chantal, MM. LATIMIER Martial, PIGNE André — 3 présents et 3 voix

Pour LMM : Mmes CHARTON Patricia, HAMONOU-BOIROUX Lydia, LEBALLEUR Isabelle, POUPINEAU Marie-Christine, MM. BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, LE FOLL Stéphane — 7 présents et 7 voix

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David — 2 présents et 2 voix

Pour OBB : M. GOUHIER Sébastien — 1 présent et 1 voix

Pour SEM : MM. HERRAUX Denis, ROUANET Nicolas — 2 présents et 2 voix

Délégués excusés :

Pour LMM : M. COUNIL Christophe

Monsieur CHOLLET David est nommé secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Monsieur Sébastien GOUHIER

OBJET : Proposition d'avenant à la convention INSEE pour intégrer la 4CPS

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic nécessaire à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, le syndicat a engagé en avril 2019, avec l'INSEE Pays de la Loire, une étude pour obtenir des données démographiques et socio-économiques actualisées sur l'ensemble du nouveau périmètre du SCoT. Une publication INSEE a été réalisée et mise en ligne en février 2021.

Dans le cadre de l'adhésion prochaine de la 4CPS au Pays du Mans, afin d'anticiper l'extension du périmètre SCoT et ne pas perdre de temps sur le diagnostic territorial, il est proposé un projet d'avenant à la convention avec l'INSEE Pays de la Loire sur le diagnostic socio-économique. En complément du livrable prévu dans la convention initiale les travaux donneront lieu à :

- **Une synthèse des enjeux sur le futur périmètre du SCoT qui comprendra 6 EPCI** (avec anticipation de l'intégration de Champagne Conlinoise et Pays de Sillé),
- **Des fiches thématiques** (économie, population, revenus, pauvreté, santé, logement/habitat, équipements /services et éducation).

Une nouvelle publication s'établira début 2022 après la validation officielle du nouveau périmètre du SCoT qui se fera au plus tard au 1er janvier 2022.

Pour prendre en compte l'évolution du périmètre et la création de fiches thématiques l'INSEE Pays de la Loire a chiffré l'avenant à **3 100 € TTC** en plus des **7 000 € TTC** de la convention initiale.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

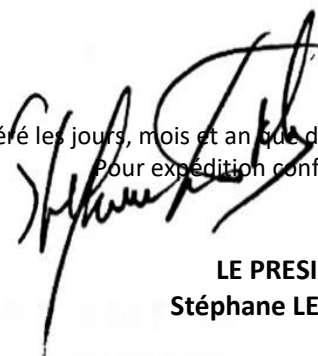
Vu la délibération du comité syndical en séance du 1^{er} avril 2019, lançant la réalisation d'une étude Socio-économique avec INSEE Pays de la Loire dans le cadre du diagnostic de la révision du SCoT;

En conséquence, il est proposé au Bureau Syndical de :

- **DONNER** son accord à la réalisation de cet avenant à la convention INSEE, sur l'étude socio-économique du territoire afin d'alimenter le diagnostic de la révision du SCoT et d'anticiper l'extension du périmètre ;
- **ACCORDER** une contribution financière de 3 100 € TTC à l'INSEE Pays de la Loire en 2022 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention ainsi que tout document se rapportant à cette étude ;
- **INSCRIRE** au prochain document budgétaire 2022, les crédits nécessaires à cet avenant soit 3 100 € TTC.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



**LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL**